

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Brossard tenue en conférence web, le mardi 25 avril 2023, à 19h30, sous la présidence de Mme Martine Grégoire.

Intervenants:

- Mme Martine Grégoire, présidente du CA et d'assemblée
- Mme Sylvie Lavigneur, secrétaire du CA et d'assemblée
- M. Olivier Coulombe, président du comité Mise en candidature
- M. Sylvain Maher, directeur général

Résultat du vote en différé :

- Répartition des excédents et Taux, Ristourne et FADM
 - Pour 94,08% / Contre 5,92%

1 Ouverture d'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

La présidente, Martine Grégoire, souhaite la bienvenue à tous les membres à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Brossard.

Présentation des intervenants qui la seconde pour le déroulement de l'assemblée.

- Mme Sylvie Lavigneur, secrétaire du conseil d'administration
- M. Olivier Coulombe, président du comité Mise en candidature
- M. Sylvain Maher, directeur général

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Présentation de la capsule vidéo de M. Guy Cormier

1.3 Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

La présidente fait mention des précisions importantes sur le mode de fonctionnement de l'assemblée tenue entièrement et exclusivement à distance. Elle précise que les membres peuvent adresser leurs questions tout au cours de l'assemblée et celles-ci seront répondues à la période de questions prévue à l'ordre du jour.

1.4 Règles pour participer à l'AGA

La présidente fait mention des précisions importantes portant sur les membres de plein droit.

1.5 Nomination des scrutateurs – Vote en direct

La présidente fait la recommandation de nommer Mme Jeannine Trudel et M. Olivier Coulombe, scrutateurs et demande un proposeur et un second.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de nommer Mme Jeannine Trudel et M. Olivier Coulombe, scrutateurs.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

- ☛ **Adopté à majorité pour 83% contre 14%**

2 Adoption de l'ordre du jour – Vote en direct

La présidente fait lecture de l'ordre du jour :

1 Ouverture de l'assemblée

- 1.1. Mot de bienvenue
- 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
- 1.3. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
- 1.4. Règles pour participer à l'AGA
- 1.5. Nomination des personnes scrutatrices

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2022

4. Retour sur l'année 2022

- 4.1. Rapport du conseil d'administration
- 4.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 4.3. Rapport financier au 31 décembre 2022
- 4.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

5. Propositions soumises au vote en différé
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
6. Période de questions
7. Élection des membres du conseil d'administration
 - 7.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 7.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 7.3. Élection par acclamation
8. Votation en différé
 - 8.1. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
9. Fin de la rencontre et remerciements
10. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente demande un proposeur et un second.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

☞ **Adopté à la majorité pour 86% contre 14%**

3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 avril 2022

La présidente informe que comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance et qu'il est disponible pour consultation en direct avec le lien « Documents », la présidente demande un proposeur et un second sur ce point.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal.

☞ **Adopté à la majorité pour 92% contre 8%**

Présentation des résultats et rapports

4 Retour sur l'année 2022

4.1 Rapport du conseil d'administration

La présidente présente les membres du conseil d'administration et souligne les 15 ans d'engagement de M. Jean-Paul Gagné envers la caisse et pour la communauté. De plus, Mme Grégoire fait le rapport des travaux du conseil d'administration portant sur :

- Faits saillants
- Réseau de distribution
- Éducation financière
- Mise en œuvre du Plan d'engagement et de proximité du milieu
 - Présentation des priorités d'investissement
- Évolution du Fonds d'aide au développement du milieu
 - En résumé au 31 décembre dernier, la présidente informe d'un solde de 445 000 \$ au 31 décembre 2022. Avec l'adoption de la proposition du versement de 247 000 \$ au fonds, c'est 692 000 \$ de disponible pour financer des projets pour notre communauté.
- Fonds du Grand Mouvement de la Montérégie et Fonds C pour la Rive-Sud de Mtl

En conclusion, elle adresse ses remerciements aux administrateurs, au directeur général, aux employés et aux membres de la Caisse.

4.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente fait le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année mentionnant :

1. Règle déontologique relative à la déclaration d'intérêts et de personnes liées et mise à jour du répertoire :
 - Le CA s'est assuré du respect de la règle
2. Règle déontologique relative aux dépôts et aux crédits :
 - Le CA déclare n'avoir constaté aucune dérogation relative aux dépôts acceptés par la caisse, aux crédits consentis et au traitement des situations d'irrégularité relatives à de tels crédits à l'égard d'une personne intéressée à l'égard de la caisse, un employé de la caisse ou une personne qui lui est liée.

3. Règle déontologique relative à l'octroi de contrats de fourniture de biens ou de services :
 - Le CA déclare l'octroi d'un contrat conclu dans le respect des règles en référence à l'octroi d'un contrat de fourniture de biens ou de services à une personne intéressée à l'égard de la caisse, un employé de la caisse ou une personne qui lui est liée.

4.3 Rapport financier au 31 décembre 2022

Suite à la présentation de capsules vidéo portant sur les investissements du Mouvement Desjardins et sur les résultats de la Caisse pour la dernière année, se terminant le 31 décembre 2022. La présidente invite le directeur général à commenter le rapport annuel de la Caisse.

M. Maher fait part du constat des excellents résultats réalisés et d'une année de croissance des prêts, des excédents d'opération et du total de l'avoir et des réserves ayant un impact favorable sur la croissance des ristournes aux membres et à la communauté.

En conclusion, il adresse ses remerciements aux employés et aux membres de la Caisse.

4.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Présentation d'une capsule vidéo portant sur les diverses contributions dans le milieu 2022 totalisant 242 000 \$:

- 165 600 \$ provenant du FADM
- 76 400 \$ en dons et commandites

5. Propositions soumises au vote en différé

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

La présidente invite M. Maher à présenter la recommandation sur le projet de répartition des excédents.

Le DG fait part que l'exercice tient compte des différentes écritures et règles, découlant des normes comptables et des normes réglementaires par la fédération des caisses Desjardins et les différents régulateurs financiers dont l'Autorité des marchés Financier.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membrés	10 337 k\$
		Affectation aux réserves plus-values et autres éléments
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	123 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	7 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	24 183 k\$
	Affectation au FADM	(247) k\$
	Affectation à la RRE	(8 295) k\$
	Affectation à la réserve générale	(15 641) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 1 639 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

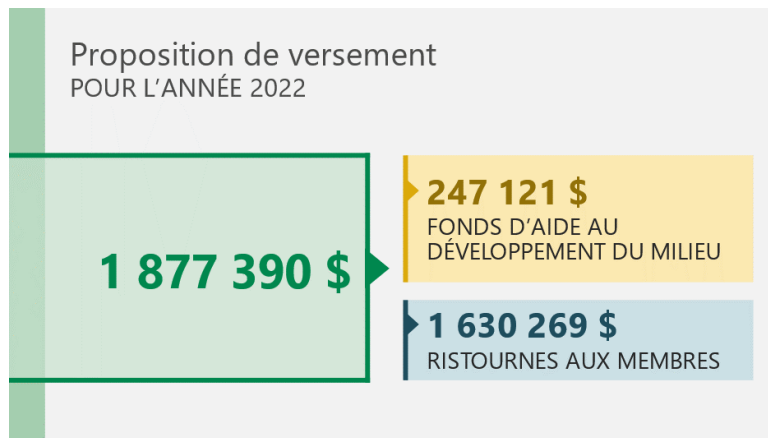
| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Suite à la présentation de la répartition des excédents, la recommandation du conseil d'administration est de prévoir une ristourne aux membres de 1 630 269 \$ et de prévoir un versement de ristournes de 247 121 \$ à la réserve du Fonds d'aide au développement du milieu pour investir dans les projets de la communauté.

La présidente fait part de l'évolution de la ristourne en croissance ces 5 dernières années au bénéfice des membres et de la communauté.

Suite au visionnement d'une capsule sur la ristourne, la présidente souligne que la proposition recommandée par le conseil d'administration est la plus avantageuse. Il a été revu par les administrateurs de la caisse et représente la meilleure option pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Le directeur général présente le projet de versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes 2022 :



Proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			187 k\$
Épargne et placements		0,58 \$	130 k\$
Fonds			63 k\$
Prêts et marges de crédit			769 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		191 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT³	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		87 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		177 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		26 k\$
TOTAL DE LA RISTOURNE AUX MEMBRES			1 630 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à \$5 pour les membres remplissant les critères d'admissibilité d'admission.

La présidente demande une proposition sur la recommandation du versement de ristournes, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes.

La présidente demande un proposeur et un second pour l'adoption de la recommandation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation telle que présentée.

VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR L'ADOPTION

6. Périodes de questions:

- Question:** Depuis plusieurs années, on constate une augmentation constante et importante des excédents. BRAVO. Mais cette croissance n'est pas suivie en proportion pour la ristourne. Est-ce que vous pouvez confirmer que vous êtes limité par la Fédération pour le % de ristourne à nous distribuer ?

Réponse du DG : Lorsque nous parlons de limiter, on parle de principe d'équité. Cela permet à chacune des caisses et des membres de recevoir la même ristourne, le calcul se fait de la même façon. L'autre élément qu'on doit considérer, c'est qu'elle est en croissance par rapport à nos excédents après impôt. Pour 2022, c'est une augmentation de 16% par rapport à 2021 qui est versée aux membres et à la communauté. Desjardins est l'entreprise qui redonne le plus à ses membres et aux communautés. Elle est en croissance d'année en année. Tout comme nos excédents à la Caisse de Brossard.

7. Élection des membres du conseil d'administration

7.1 Nomination des officiers pour la période d'élection :

- Mme Martine Grégoire agit comme présidente d'élection
- Tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse, M. Sylvain Maher agit comme secrétaire d'élection puisque Mme Sylvie Lavigueur est une personne candidate.
- Assistés des scrutateurs, Mme Jeannine Trudel et M. Olivier Coulombe

7.2 Rapport du comité Mise en candidature:

La présidente invite M. Olivier Coulombe à présenter le rapport.

Comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, il rappelle que le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- Des personnes engagées dans leur milieu et possédant une formation reconnue ainsi qu'une expérience pertinente d'au moins 5 ans dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- Comptabilité
- Droit/Déontologie
- Enseignement
- Gestion des ressources humaines
- Être administrateur ou dirigeant d'un organisme communautaire - un atout

Un document de présentation des personnes candidates éligibles a été déposé sur le site de la caisse. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

- Pour l'assemblée générale de cette année, 4 postes sont à combler et la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Présentation des personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

1. Mme Johanne BÉCHARD
2. Mme Sylvie LAVIGUEUR
3. M. Justin ROBERGE
4. M. Mame Moussa SY

Présentation du tableau-synthèse qui présente toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible.

7.3 Élection par acclamation

La présidente informe avoir quatre (4) postes à pourvoir au conseil d'administration et avoir reçu un nombre égal de candidatures. Elle déclare élu par acclamation les personnes candidates suivantes et leur offre ses félicitations :

1. Mme Johanne BÉCHARD
2. Mme Sylvie LAVIGUEUR
3. M. Justin ROBERGE
4. M. Mame Moussa SY

8 Votation en différé

8.1 Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente donne les informations et explications portant sur le vote en différé sur la répartition des excédents annuels (ristournes)

- Seuls les membres de plein droit peuvent voter
- La réécoute de l'AGA et le vote par AccèsD ou le lien sur le site internet de la Caisse.
 - Toute la documentation de référence est disponible sur le site internet de la Caisse.
 - Comment voter sur AccèsD,
 - Nouveauté par l'utilisation de la borne de votation en caisse pour les membres qui n'ont pas AccèsD

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

En clôture de l'assemblée, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'au samedi 29 avril 2023, à 23h59.

Précisions sur l'annonce des résultats

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures après la période de votation, les résultats de tous les votes en différé seront diffusés sur le site Internet et également disponibles auprès de la Caisse. Ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

9 Fin de la rencontre et remerciement

La présidente adresse ses remerciements aux administrateurs, au directeur général ainsi à tous les employés.

Elle remercie les membres de leur participation et offre ses félicitations aux administrateurs élu et réélus par acclamation.

10. Publication des résultats et levée de l'assemblée

- Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes) :
 - Pour : 94%
 - Contre : 6%

Versement total de **1 877 390 \$**, soit **1 630 269 \$** en ristournes à nos membres et **247 121 \$** au Fonds d'aide au développement du milieu pour soutenir des projets aux retombées positives pour la communauté.

Levée d'assemblée : 30 avril 2023

Martine Grégoire
Présidente

Sylvie Lavigneur
Secrétaire
